



## Litige location salle de reception pour mariage

Par **tata27**, le **20/04/2016** à **11:37**

bonjour,

Je me marie en août.

Avec mon futur, mari nous avons réservé une salle de réception privée, nous avons déjà versé plus de 1.000 € d'acompte et en avons encore autant à verser. La propriétaire nous a dit que : si nous prenions un DJ extérieur à la salle il devait se brancher sur le matériel qu'elle met à disposition, chose qu'aucun DJ n'accepte y compris celui que nous voulons pour notre soirée. Nous avons signé un contrat et le règlement intérieur de la salle sur lesquels, à aucun endroit il n'est stipulé l'obligation de se brancher sur son matériel.

La propriétaire refuse donc que mon DJ ne ramène son matériel et donc effectue la prestation que je lui ai demandé.

A-t-elle le droit de nous imposer cette abération ? Nous louons du vendredi 14 h au lundi matin et j'estime que tant que l'on respecte les lieux et que rien n'est spécifié ni dans le règlement ni ds le contrat, elle ne peut rien nous imposer, le seul endroit où elle parle d'obligation c'est dans sa liste d'option donc, pour moi, si je décide de ne prendre aucune option, je n'ai pas à accepter cette condition.

Merci de m'informer rapidement que je puisse me retourner vite.